

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Françoise WILLAUER, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et, Mr Michel MOULON, Mr Lionel CABUT.

Excusés : Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Elisabeth LYONNAIS.

Procuration :

Mme Elisabeth LYONNAIS à Mme Marie-Claude GUILLEMOT

Le Conseil municipal nomme Mme Françoise WILLAUER secrétaire de séance.

1/ Constitution d'une commission d'appel d'offre :

Le maire explique au conseil municipal le rôle de la commission d'appel d'offre ; qui est l'instance de droit commun pour attribuer le marché. Elle choisit l'offre qui se révèle être économiquement la plus avantageuse au regard des critères préalablement définis par l'acheteur public.

Le maire désigne comme titulaires les membres de la commission responsable des travaux sur les bâtiments communaux. Il demande également trois suppléants afin de palier aux absences des uns et des autres. Il présidera la commission et sera suppléé par la 1^{ère} adjointe.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DESBORDES Jean-Louis	WILLAUER Françoise
MOULON Michel	MALIN Lilian
MAZOYER Rodolphe	GUILLEMOT Marie-Claude
CABUT Lionel	PONT Emilie

2/ Projet d'aménagement du local communal :

Actualisation du projet :

Le Maire présente au conseil le nouveau projet d'aménagement du local communal où deux salles d'activités sont prévues, le début des travaux serait prévu pour octobre.

Désignation d'un maître d'œuvre :

Le maire explique au conseil le rôle du maître d'œuvre qui est celui qui a va réaliser le projet sur le plan technique, dans le respect des objectifs, des besoins et des contraintes déterminés. Il coordonne la réalisation des travaux.

Son rôle est d'apporter une réponse technique et esthétique au projet défini dans les limites du budget et des délais qui lui ont été imposés. Pour se faire, il élabore des plans, l'établissement des documents techniques, la coordination des travaux et l'assistance dans les relations avec les entreprises. Le maître d'œuvre est responsable du bon déroulement des travaux.

Le conseil municipal désigne Monsieur Jacky DONGUY comme maître d'œuvre.

3/ Projet éducatif du territoire (PEDT):

Le maire informe de conseil de l'avancement du projet éducatif territorial (PEDT) formalisant une démarche permettant aux communes de Condal et Dommartin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. La réflexion entre les deux communes a permis de finaliser le document à retourner à l'inspection académique.

A partir de la rentrée prochaine, le jour de garderie sur Condal sera le mardi soir de 16h15 à 18h30 (le prix de la journée de garderie sera de 2 euros à la charge des parents), les activités mises en place tourneront autour de deux thèmes :

1-vivre ensemble

2-nature et environnement.

Des intervenants employés de la communauté de communes sont mis à disposition pour le sport et la ludothèque.

Mme LOCUSOL intervenant théâtre se propose pour deux sessions.

Mme HARDIN se propose également de réaliser une à deux sessions avec les enfants (réalisation d'un four solaire)

Le maire souligne que le PEDT permet également un rapprochement relationnel entre les différents intervenants, élus, professeurs, bénévoles...et s'en réjouit.

4/ Projet d'enfouissement du réseau éclairage public et télécom : le Maire informe le conseil que le SYDESL souhaite effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux sur la commune et demande l'avis du conseil sachant que le coût des travaux sera à inscrire au budget 2016. Ces travaux devraient commencer courant septembre 2015.

Le conseil municipal valide ce projet par une délibération.

5/ Questions diverses :

Le Maire informe le conseil que Monsieur BOURGEOIS Jean-Paul souhaite installer une remorque-rôtisserie sur le parking en face de son café, les samedis, dimanches, et jours fériés. Avec l'accord du conseil municipal le maire établira un arrêté afin que cette installation soit possible.

Le Maire lit une lettre d'un administré se plaignant du bruit de la salle des fêtes, plusieurs solutions sont envisagées dont un limiteur acoustique, une adaptation du règlement intérieur de la salle des fêtes et la mesure des décibels lors d'une manifestation à la salle.

Le Maire évoque également le déplacement de l'association BRESSE MEMORIES le 14 mai 2015 à Condal pour le défilé et propose de les subventionner pour leur déplacement à hauteur de 100 euros, le Conseil approuve cette décision.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES